

Séance du 1^{er} juin 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Belbaraka à M. Boutonnet ; Mme Destin à M. Laiguillon.

ABSENTS : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

OBJET : **FONCIER** – Désaffectation et déclassement du domaine public communal de l'immeuble 74 rue d'Espagne et d'une partie de la place Bernard de Laccarre.

Dans le cadre du projet de cession de l'ancien palais de justice, le conseil municipal a autorisé par délibération du 06 avril dernier la SCI La Galerie du Palais à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme sur les différentes parcelles comprises dans le projet. Lors de cette même séance, il était indiqué qu'une procédure de déclassement devait être opérée.

En effet, si l'immeuble bâti et ses dépendances non bâties sis 74 rue d'Espagne relèvent d'une simple décision de désaffectation et de déclassement du conseil municipal, il n'en va pas de même pour les emprises non bâties constitutives de la partie haute de la place précitée. Les dernières relevant du domaine public routier communal, il a été nécessaire de diligenter une enquête publique préalablement à la modification de leur statut domanial.

L'enquête concernée s'est déroulée en mairie du mardi 2 mai 2017 au mercredi 17 mai 2017 inclus en application des dispositions du code de la voirie routière et du code des relations entre le public et l'administration.

Au terme de celle-ci, le commissaire-enquêteur désigné par arrêté municipal en date du 19 avril 2017 a émis un avis favorable, sans réserve, au déclassement concerné.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- de prononcer la désaffectation et de constater le déclassement des parcelles issues du domaine public routier (partie haute de la place Bernard de Laccarre) suivant enquête publique précitée, de la manière suivante :

- parcelle BX 189 pour une surface de 133 m²
- parcelle BX 204 pour une surface de 7 m²
- parcelle BX 534 pour une surface de 18 m²
- parcelle BX 536 pour une surface de 11 m²
- parcelle BX 538 pour une surface de 1 m²
- parcelle BX 541 pour une surface de 57 m²

soit une surface globale de 227 m² selon plan (n°1) annexé et soumis à l'enquête publique.

- de prononcer la désaffectation et à constater le déclassement de l'immeuble bâti édifié sur la parcelle cadastrée BX 189 pour une surface de 736 m² ainsi qu'il ressort du plan (n°2) établi par Madame DREVET, géomètre-expert à Bayonne dont une copie est ci-annexée.

Adopté à la majorité.

M. Iriart, Mme Wagner votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint